

DECRET N° 129 _____

**Portant Nomination des Cadres du
Ministère de la Sécurité.**

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- Vu la Loi Fondamentale, notamment en son article 39,
- Vu le Décret n° D/96/098/PRG/SGG du 09 Juillet, portant nomination du Premier Ministre
- Vu le Décret n° D/96/099/PRG/SGG du 10 Juillet portant nomination des Membres du Gouvernement.

DECRETE

Article 1er

Monsieur Ibrahima BAH, Commissaire Divisionnaire de Police, précédemment Directeur de la Police Judiciaire, est nommé Secrétaire Général du Ministère de la Sécurité.

Article 2

Monsieur Lanciné MAGASSOUBA, Commissaire Principal de Police, précédemment Conseiller du Directeur National des Services de Police, est nommé Chef de Cabinet du Ministère de la Sécurité.

Le présent décret qui prend effet pour compter de sa date de signature, sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République de Guinée.

Conakry, le 9 SEPTEMBRE 1996

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'L' followed by a series of loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Le Général LANSANA CONTE